



DÉCISION

N° : 2026-93

Exécutoire le : 19 MARS 2026

Publiée / Notifiée le : 19 MARS 2026

Visée le : 13 MARS 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°25025_ Accord Cadre à bon de commande pour Travaux de réhabilitation du patrimoine en assainissement, eaux pluviales et en eau potable sur le territoire de GRAND LAC- secteur centre
Avenant n° 1 relatif la répartition entre cotraitants

Le Président de Grand Lac,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 5211-10,
- Vu les délibérations en date du 28 juillet 2020, du 23 mars 2021 et du 21 juin 2021, du 21 mars 2023 et du 30 janvier 2024 portant délégations du Conseil communautaire au Président de Grand Lac,
- Vu l'arrêté n°2020-33 portant délégation de fonction et de signature à M. Yves Mercier, 13^{ème} vice-président de Grand Lac en charge de la commande publique,
- Vu le code de la commande publique,

Considérant l'accord-cadre n°25025, d'un montant maximum annuel de 1 700 000,00 € HT, passé sous procédure d'appel d'offres selon publicité envoyée le 31 octobre 2025,

Considérant la notification du marché effectuée le 29 janvier 2026 au groupement SATP/SESA/ASSIER/SPIE BATIGNOLLES avec pour mandataire : SATP, 4 Rue du Pécloz, 74150 RUMILLY,

Considérant la nécessité de modifier l'annexe « cotraitants : répartition du maximum annuel des prestations », s'agissant d'un groupement solidaire, la répartition se faisant au bon de commande et en cas de sous-traitant déclaré à la commande,

Considérant l'absence d'impact financier, le montant maximum annuel restant inchangé,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : AVENANT

Il est décidé de conclure un avenant n°1 à l'accord-cadre n°25025 avec le groupement SATP/SESA/ASSIER/SPIE BATIGNOLLES avec pour mandataire l'entreprise SATP.

ARTICLE 2 : NOTIFICATIONS

Une copie de la présente sera adressée à :

- Mme la Préfète de la Savoie,
- M. le Receveur,
- L'entreprise SATP, mandataire du groupement d'entreprises SATP/SESA/ASSIER/SPIE BATIGNOLLES

Cette décision, une fois exécutoire, pourra être contestée :

1. Par la voie du recours gracieux, dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par lettre adressée à Grand Lac, le silence gardé pendant deux mois valant rejet.
2. Par la voie du recours contentieux dans les deux mois suivant son caractère exécutoire, par introduction d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble, Place de Verdun.

Aix-les-Bains,

Le 13^{ème} Vice-Président délégué à la
commande publique
Yves MERCIER

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 13/03/2026 14:38:26



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision 2026-93 : Marché 25025_Accord Cadre réhabilitation du patrimoine- secteur centre_AVENANT 1

Date de transmission de l'acte : 13/03/2026

Date de réception de l'accusé de réception : 13/03/2026

Numéro de l'acte : Dec2340 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20260313-Dec2340-AI

Date de décision : 13/03/2026

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.3. Dossier d'avenant



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS AVENANT N°1 ¹

EXE10

Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.

A - Identification du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)

GRAND LAC
1500 boulevard Lepic
73100 AIX LES BAINS

B - Identification du titulaire du marché public

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]

GROUPEMENT : SATP/SESA/ASSIER/SPIE BATIGNOLLES
Mandataire : SATP

74150 RUMILLY

C - Objet du marché public

Objet du marché public:

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)

Accord Cadre à bon de commande pour Travaux de réhabilitation du patrimoine en assainissement, eaux pluviales et en eau potable sur le territoire de GRAND LAC- secteur centre

Marché numéro : 25025

Date de la notification du marché public : **29/01/2026**

Durée 1 an renouvelable 3 fois

Montant maximum : 1 700 000 € HT

D - Objet de l'avenant

Modifications introduites par le présent avenant :

(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)

¹ Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

Le présent avenant a pour objets de :

- 1 – Modification de la répartition initiale :



Marché n°25025

**CO-TRAITANTS : REPARTITION DU MAXIMUM ANNUEL
DES PRESTATIONS**

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T. (€)	Taux T.V.A.	Montant T.T.C. (€)
Dénomination sociale : SATP 4 Rue du Pécloz 74150 RUMILLY SIRET : 488 888 785 00026	Réseaux	40 %		
Dénomination sociale : SESA Agence PRB 606 Rue Denis Papin 73290 LA MOTTE SERVOLEX SIRET : 339 155 301 00106	Réseaux	40 %		
Dénomination sociale : SARL ASSIER 17 Chemin des Sources St Simond 73100 AIX LES BAINS SIRET : 747 320 566 00046	Réseaux	10 %		
Dénomination sociale : SAS SPIE BATIGNOLLES ZAC de la Prairie 111 Rue de la Prairie 73420 VOGLANS SIRET : 351 561 451 00045	Réseaux, Revêtement	10 %		
	<i>Totaux</i>	100 %		

Date : 01/12/2025

Signature Mandataire :

**Alain
REMILLON**

Signature numérique
de Alain REMILLON

Date : 2025.12.01
08:21:46 +01'00'

Par celle-ci :



Marché n°25025

**CO-TRAITANTS : REPARTITION DU MAXIMUM ANNUEL
DES PRESTATIONS**

« s'agissant d'un groupement solidaire, la répartition se fera au bon de commande et en cas de sous-traitant déclaré à la commande »

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T. (€)	Taux T.V.A.	Montant T.T.C. (€)
Dénomination sociale : SATP 4 Rue du Pécloz 74150 RUMILLY SIRET : 498 888 785 00026				
Dénomination sociale : SESA Agence PRB 606 Rue Denis Papin 73290 LA MOTTE SERVOLEX SIRET : 339 155 301 00106				
Dénomination sociale : SARL ASSIER 17 Chemin des Sources St Simond 73100 AIX LES BAINS SIRET : 747 320 596 00048				
Dénomination sociale : SAS SPIE BATIGNOLLES ZAC de la Prairie 111 Rue de la Prairie 73420 VOGLANS SIRET : 351 561 451 00045				
	<i>Totaux</i>			

Date 11/03/2026

Signature Mandataire :

Adrien
MAVRAG
ANIS

Signature
numérique de
Adrien
MAVRAGANIS
Date : 2026.03.11
09:21:34 +01'00'

Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :
(Cocher la case correspondante.)

Non

Oui

E - Signature du titulaire du marché public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
M. MAVRAGANIS Adrien, Directeur Général	Rumilly, le 11/03/2026	Adrien MAVRAGANIS <small>Signature numérique de Adrien MAVRAGANIS Date : 2026.03.11 11:09:29 +01'00'</small>

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature

(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

Signé électroniquement pour le Président, par délégation,
par Yves MERCIER Vice Président Commande publique, travaux, patrimoine intercommunal et gens du voyage
le 13/03/2026 14:38:11



G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Date de mise à jour : 01/04/2019.